

Les associations de droit local

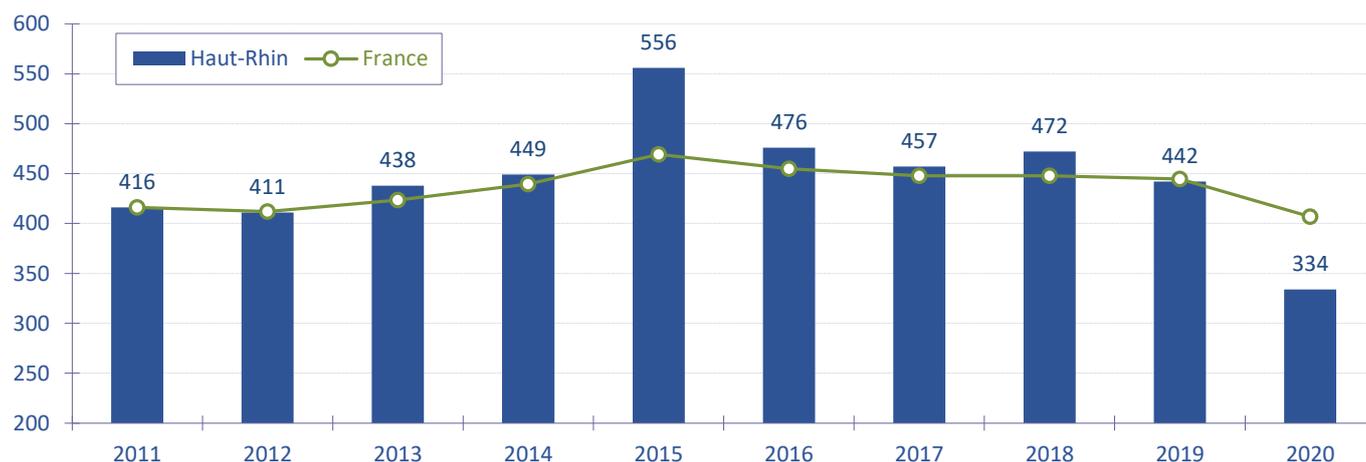
Les associations qui ont leur siège social dans l'un des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ne relèvent pas de la loi de 1901 mais de celle de 1908, reprise dans le code civil local issu de la loi allemande.

On distingue **3 types d'associations** :

- **Les associations de fait** : des regroupements formels sans reconnaissance officielle.
- **Les associations non inscrites**, prévues par le code civil local et dont la capacité juridique est restreinte : elles ne peuvent pas recevoir de subventions, de dons, de legs, elles ne peuvent pas employer de salariés...
- **Les associations inscrites** : elles possèdent une capacité juridique plus étendue que les associations reconnues d'utilité publique de la loi 1901 : elles peuvent agir en justice, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, vendre des produits et des services, recevoir des dons et des legs... Le nombre de membres fondateurs doit être au minimum de sept pour créer une association de ce type. Les analyses qui suivent portent sur ces associations.

Les créations d'associations dans le département

Les créations doivent être inscrites au registre des associations qui est tenu par les tribunaux d'instance. Elles doivent ensuite faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et non au journal officiel, comme les associations relevant de la loi de 1901. La consultation, chaque année, des tribunaux du département permet de suivre l'évolution des créations, présentée ici sur les dix dernières années.



Source : Tribunaux d'instance de Colmar, Guebwiller, Mulhouse et Thann. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2011.

Le rythme des créations, observé dans le département depuis l'année repère 2011, a été plus soutenu qu'au plan national en 2015, année record avec plus de 550 associations nouvelles. Sur la période récente, le repli engendré par la survenue inattendue de la crise et le premier confinement, au 1^{er} semestre 2020, est nettement plus sévère dans le département.

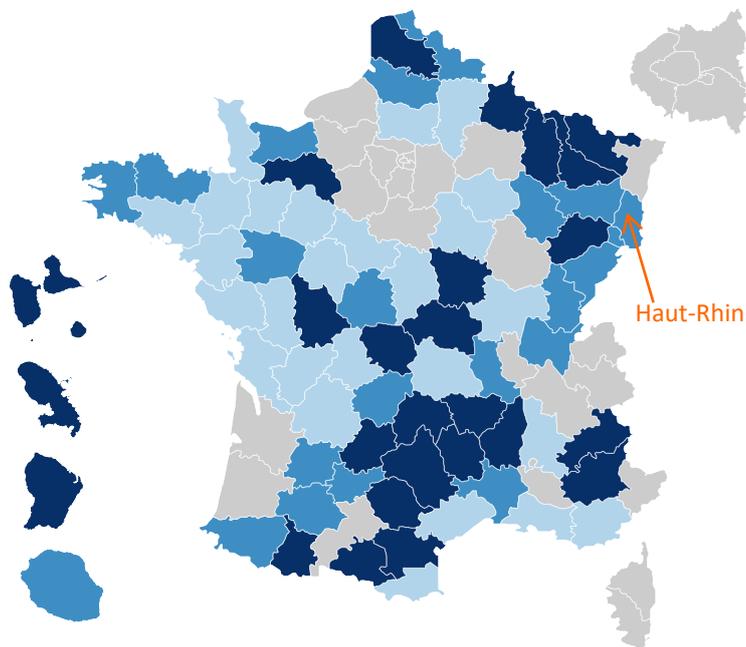
Combien d'associations et de bénévoles dans le département ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Différentes sources complémentaires permettent d'estimer **le nombre d'associations actives** dans le département **entre 12 000 et 13 000**. Elles portent des projets et mènent des actions dans de multiples domaines. Dans le secteur sportif, assez bien identifié, on compte **1 955 clubs** appartenant à des fédérations agréées, ayant délivré **174 320 licences**, en 2020.

Le nombre de bénévoles s'appuie également sur des estimations, à partir d'enquêtes nationales IFOP – France Bénévolat – R&S. Ainsi, dans le département, **entre 155 000 et 170 000** bénévoles font battre le cœur des associations. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Leur nombre est estimé **entre 65 000 et 68 000**.

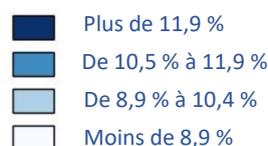
L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **21 705** personnes sont salariées dans une association du département. Sur les **1 410** associations employeuses, **619**, soit **44 %** pour 52 % en moyenne nationale, ont moins de 3 salariés. À leurs côtés, **108** associations comptent plus de cinquante salariés.



Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas.

Ils représentent aujourd'hui **10,6 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département (Moyenne France entière : 9,2 %).



Moyenne nationale : 9,2 %

Sources : URSSAF et MSA. Données 2020. Traitement R&S.

Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	8,1	11,4
Sport	1,0	4,5
Santé	4,4	7,5
Social	60,9	50,4
Loisirs	2,0	1,3
Culture	2,0	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	14,5	12,3
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	7,1	10,5
Total	100,0	100,0

Parmi ces **21 705** salariés travaillant dans les associations du département, on en compte proportionnellement davantage dans les loisirs et le secteur social qu'au plan national, et moins dans les autres domaines.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : URSSAF et MSA. Données 2020.

Zoom sur le secteur social

Plus de 60 % des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles.

L'hébergement médicosocial, l'aide par le travail et l'accueil de jeunes enfants sont davantage développés dans le Haut-Rhin, qu'au plan national.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	12,0	10,0
Hébergement social	12,2	10,1
Aide à domicile	9,2	8,7
Accueil de personnes âgées	0,4	0,7
Aide par le travail	9,6	7,5
Accueil de jeunes enfants	6,4	2,5
Accueil d'enfants handicapés	0,8	1,4
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,6	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	9,7	8,8
Ensemble du secteur social	60,9	50,4

Le département dans son contexte

Les effectifs associatifs du département sont rapprochés de l'effectif associatif national, d'une part, et de l'effectif de l'ensemble privé du département, d'autre part. Les évolutions respectives sont présentées dans ce graphique.



Sources : URSSAF et MSA. Courbe nationale reconstituée en tendance à partir de 2011, pour être comparée à l'histogramme du département.

Sur les trois dernières années, les effectifs associatifs du département ont progressé en 2019. Ils sont restés stables en 2020, malgré la crise sanitaire qui a engendré un léger repli au plan national (- 1%). L'ensemble du secteur privé du Haut-Rhin a, quant à lui, connu une belle embellie en 2019, mais pour se replier tout aussi nettement en 2020.

Un précieux suivi trimestriel au plan national

Ce graphique national permet de voir les effets, au rythme des vagues épidémiques, à la fois pour les associations et pour l'ensemble privé. Ce, sur une dizaine de trimestres, dont les plus récents jusqu'à l'été 2021.



Sources : URSSAF. Évolution trimestrielle des effectifs salariés, en base 100 au 1^{er} trimestre 2019. Traitement R&S.

Au regard de l'année repère 2019, les associations sont au plus bas au 2^{ème} trimestre 2020, avec un rebond provisoire au 3^{ème} trimestre et des mouvements plus marqués que dans l'ensemble privé. La déception du 4^{ème} trimestre 2020 est effacée, avec deux trimestres 2021 d'embellie, de telle sorte que l'on se situe désormais un peu au-dessus des repères d'avant la crise. Ces tendances générales encourageantes cachent toutefois une diversité de situations selon les activités associatives dont certaines, comme la culture et le sport, ont particulièrement souffert.

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des sources et une méthodologie identiques, autorisant les rapprochements avec celles des départements.

Des enquêtes régulières auprès des acteurs associatifs, notamment celles réalisées aux temps forts de la crise, pour adapter les mesures de soutien proposés par les pouvoirs publics.